Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-110_06_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

MD. **INFO AU CONSEIL MUNICIPAL : DELIBERATIONS N°68 A 70 DU 30 AVRIL 2026 PORTANT D'UNE PART SUR LES COUTS DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE EN SECTEUR PUBLIC ET, D'AUTRE PART LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LE SECTEUR PRIVE PRECISEES SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE**

Le contrôle de légalité a relevé que trois délibérations visent à tort l'article L.442-5-1 du Code général des collectivités territoriales alors qu'il conviendrait de citer l'article L212-8 du même code et l'article L.442-5-1 pour les décisions 69 et 70 dans le paragraphe consacré à l'école privée.

Le contrôle de légalité demande également que soit précisé Ecole Sainte-Thérèse de Châtelaudren-Plouagat.

Les délibérations ont été corrigées et, conformément à la demande du contrôle de légalité, le Conseil municipal informé.

La secrétaire,

Rozenn JOUAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier Boissière